

UNION EUROPÉENNE
Tableau comparatif des régimes de retraite de base

PAYS	OUVERTURE DE DROIT		DUREE DE VALIDATION MAXIMALE	CALCUL DE PENSION
	Durée minimale	Age normal de liquidation à la retraite		
ALLEMAGNE	60 mois	H 65 ans F 65 ans Anticipation à 60 ans avec abattement définitif 3,6 % par an	Aucune	Proportionnel
AUTRICHE	180 mois d'assurance pendant les 360 derniers mois	H 65 ans F 60 ans * 65 ans à partir de 2024	H 45 ans F 45 ans	Proportionnel
BELGIQUE	Néant (1 an)	H 65 ans F 64 ans	H 45 ans F 45 ans	Proportionnel
DANEMARK	3 années de résidence entre 15 et 65 ans	H 65 ans F 65 ans	H 40 ans F 40 ans	Forfaitaire
ESPAGNE	15 ans dont 2 ans dans les 8 dernières années	H 65 ans F 65 ans	H 35 ans F 35 ans	Proportionnel
FINLANDE	3 années de résidence après le 16 ^{ème} anniversaire	H 65 ans F 65 ans	H 42 ans F 42 ans	Forfaitaire et proportionnel
FRANCE	1 trimestre	H 60 ans F 60 ans	H 40 ans * F 40 ans * * Passage progressif à 41 ans en 2012	Proportionnel

Les règles de calcul, les éléments et les valeurs (converties en €) concernant ces différents pays sont donnés à titre purement indicatif.

© GERESO m.a.j. de mars 2009

SIEUPS / TabComparatifRetraiteUE

(EUPS/LCRE)

PAYS	OUVERTURE DE DROIT		DUREE DE VALIDATION MAXIMALE	CALCUL DE PENSION
	Durée minimale	Age normal de liquidation à la retraite		
GRECE	4 500 jours ayant donné lieu à cotisations	H 65 ans F 60 ans	H 10 500 jours F 10 500 jours	Forfaitaire et proportionnel
IRLANDE	156 semaines	H 65 ans F 65 ans	H – F --	Forfaitaire
ITALIE	20 ans	H 65 ans F 60 ans	H 40 ans F 40 ans	Proportionnel
LUXEMBOURG	120 mois	H 65 ans F 65 ans	H 40 ans F 40 ans	Forfaitaire et proportionnel
PAYS BAS	Néant (1 an)	H 65 ans F 65 ans	H 50 ans F 50 ans	Forfaitaire
Portugal	15 ans	H 65 ans F 65 ans	H 40 ans F 40 ans	Proportionnel
ROYAUME UNI	10 ans	H 65 ans F 60 ans * * 65 ans à partir de 2010 – avant 2020	H 44 cotisées pour 49 travaillées F 39 cotisées pour 44 travaillées	Forfaitaire et proportionnel
SUEDE	3 années de résidence	H 65 ans F 65 ans	H – F -	Forfaitaire

Les règles de calcul, les éléments et les valeurs (converties en €) concernant ces différents pays sont donnés à titre purement indicatif.

PAYS	OUVERTURE DE DROIT		DUREE DE VALIDATION MAXIMALE	CALCUL DE PENSION
	Durée minimale	Age normal de liquidation à la retraite		
Pays ayant adhéré au règlement communautaire 1408/71				
ISLANDE	3 ans	H 67 ans F 67 ans	H 40 ans F 40 ans	Forfaitaire
NORVEGE	3 ans d'immatriculation	H 67 ans F 67 ans	H 40 ans F 40 ans	Forfaitaire
SUISSE	1 an	H 65 ans F 64 ans	H 45 ans F 42 ans	Forfaitaire et proportionnel

Les règles de calcul, les éléments et les valeurs (converties en €) concernant ces différents pays sont donnés à titre purement indicatif.

© GERESO m.a.j. de mars 2009

SIEUPS / TabComparatifRetraiteUE

(EUPS/LCRE)

UNION EUROPÉENNE
Tableau comparatif des régimes de retraite de base

PAYS	SALAIRE DE BASE « S »	FORMULE DE CALCUL (« N »)
ALLEMAGNE	Rapport entre le salaire réel de l'assuré et le salaire national moyen = nombre de points Plafond annuel : 63 600 €	Nombre de points X valeur du point X indice de pension X indice de départ Valeur mensuelle du point : 26,13 € (anciens länders) – 22,97 € (nouveaux länders)
AUTRICHE	Salaire moyen soumis aux cotisations plafonnées des 180 meilleurs mois d'assurance Plafond annuel : environ 47 160 €	S x 1,90 % x N (de 1 à 30 ans) S x 1,50 % x N (de 31 à 45 ans) Maximum : 80 % du salaire
BELGIQUE	Salaire moyen de la carrière ayant donné lieu à cotisations Plafond annuel : environ 45 000 €	S x 60 % x N / 45
DANEMARK	Néant	Forfait : environ 7 650 € / an x N / 40
ESPAGNE	Quotient par 210 des salaires cotisables des 180 derniers mois	S x T (3,33 % par année pour les 15 premières années + 3 % par année supplémentaire entre 16 et 25 ans + 2 % à partir de la 26 ^{ème} année) x N Maxi : 100 % pour 35 ans de cotisations (limité à environ 36 800 €/an)
FINLANDE	Pension d'activité professionnelle sur la base des 10 dernières années de la vie active	Forfait : entre 416 et 493 € / mois pour 40 ans de résidence + pension d'activité professionnelle = S x 1,50 % x N
FRANCE	Salaire annuel moyen cotisé des 25 meilleures années Plafond annuel : 34 308 €	S x 1,25 % x N x coefficient de liquidation âge (65 ans) ou carrière (40 ans)

Les règles de calcul, les éléments et les valeurs (converties en €) concernant ces différents pays sont donnés à titre purement indicatif.

PAYS	SALAIRE DE BASE « S »	FORMULE DE CALCUL (« N »
GRECE	Assurés à partir du 1^{er} janvier 1993 Salaire brut moyen des 5 dernières années Plafond : 63 348 €	30 à 70 % du salaire moyen des 5 dernières années, plus 1 % pour chaque 300 jours de cotisation entre 3 300 et 7 800 jours et plus 1,5 % à 2,5 % (selon salaire) pour chaque 300 jours de cotisation au-delà de 7 800 jours Maximum : 100 % du salaire moyen des 5 dernières années y compris retraites complémentaires obligatoires
IRLANDE	Néant	Forfait : 179 € (maximum) / semaine
ITALIE	Salaire moyen de la carrière cotisé Plafond annuel : environ 38 700 €	S x T (variable en fonction des tranches de salaires) 2 % jusqu'à 38 700 € x N dégressif 1,6 % à 0,9 % jusqu'à 74 000 €
LUXEMBOURG	Salaire moyen de la carrière cotisé = 94 212 €	Montant de base forfaitaire (environ 360 € / mois) + montant proportionnel S x 1,85 % x N Maximum : 54 000 € environ
PAYS BAS	Néant	Forfaits : pour une personne seule environ 950 €/ mois, pour des personnes mariées ou vivant en cohabitation environ 630 € par mois et par personne
PORTUGAL	Salaire moyen mensuel de l'ensemble de la carrière	S x 2 % x N (maximum : 80 %)
ROYAUME UNI	Néant	Forfait d'environ 123 € par semaine, à taux plein Si années de cotisations à hauteur des 9/10 des années travaillées

PAYS	SALAIRE DE BASE « S »	FORMULE DE CALCUL (« N »
SUEDE	Pour pension professionnelle	Forfait : environ 3 550 € / an. Pension professionnelle : 60 % du montant de base établi par le gouvernement x Nb annuel moyen de points de pension des 15 meilleures années. 3 années d'assurance sont au minimum requises. La pension à taux plein exige 40 années d'assurance.
Pays ayant adhéré au règlement communautaire 1408/71		
ISLANDE	Néant	Pension nationale : 2 834 € / an
NORVEGE	Pension professionnelle d'activité sur la base des revenus situés au-delà d'un plafond (environ 5 677 €)	Forfait : environ 5 677 € / an Pension professionnelle d'activité : 42 % du montant de base x nb de points annuels moyen sur 20 ans (plafonné à 7 points par an)
SUISSE	Le revenu annuel moyen déterminant est égal au cumul des revenus revalorisés divisé par le nombre d'années cotisées	Forfait : 80 % du montant minimum de la rente + 20 % du revenu annuel moyen limité à 6 fois le minimum de la rente. Le maximum de la rente (forfaits + proportionnel) est égal à 2 fois le minimum (environ 1 400 € / mois)